



À l'attention de Madame Anne BOSSY, Directrice
Direction Régionale Interdépartementale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRIAAF)
d'Ile-de-France,
18 avenue Carnot
94234 CACHAN cedex

Lundi 29 juillet 2019

Copie à M. Michel CADOT, Préfet de la région d'Ile-de-France et de Paris

Objet : demande de dérogation concernant les semis de CIPAN et SIE

Madame la Directrice,

Selon l'annexe V de l' « Arrêté du 17 avril 2019 fixant certaines dispositions relatives au paiement pour les pratiques agricoles bénéfiques pour le climat et l'environnement dit « paiement vert » prévu par la politique agricole commune à partir de la campagne 2019 », la date de présence obligatoire pour les cultures dérobées est fixée au 20 août 2019 pour tous les départements de la région Ile-de-France.

Cependant, face à la sécheresse qui sévit actuellement sur notre région depuis maintenant plusieurs semaines et qui risque de durer encore pendant celles qui arrivent; les sols sont totalement secs et le peu que nous sèmerons risque de ne pas lever.

Or, les agriculteurs sont soumis à une obligation de résultat pour les surfaces d'intérêt écologique (SIE) et les cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN) et ils ont déjà déclaré les types de cultures dérobées qu'ils mettraient en place sur leurs parcelles lors de leur déclaration PAC. Ces derniers risquent alors d'être pénalisés sur le « paiement vert » prévu par la PAC si leurs couverts de SIE et CIPAN ne lèvent pas.

De plus, la moindre pluviométrie de la région qui tombera sera directement absorbée par les CIPAN et les SIE ce qui ne permettra ni une bonne humidification des sols, ni aux agriculteurs de labourer correctement pour détruire ces couverts végétaux au moment venu.

La Coordination Rurale d'Ile-de-France souhaite donc demander une dérogation à l'obligation de semer des couverts SIE et CIPAN. Si cette dérogation est mise en place, pourriez-vous nous indiquer quelles sont les procédures et formulaires à la disposition des agriculteurs pour qu'ils puissent en bénéficier s'il vous plait.

Certain de l'intérêt que vous porterez à notre demande, veuillez agréer, Madame la Directrice, l'assurance de notre haute considération.

Pascal Lepere

Président de la CRUR Ile-de-France et de la CRCP



Agnès Henry

Présidente de la CR77



Coordination Rurale

Kévin Desperrier – Animateur régional
321 rue des Châtaigniers, 45770 Saran
Tél : 06.83.68.71.01 – Mail : iledefrance@coordinationrurale.fr

La culture de la Terre pour nourrir les Hommes
